



Mairie de Larnaud

Larnaud, le jeudi 20 janvier 2022

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 14 JANVIER 2022

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 3 Décembre 2021

Unanimité

Intervention Extérieure

- 1) Mr Fillod André : Présentation et remise d'un ouvrage sur les croqueurs de pommes
Mr Fillod remercie le conseil pour le panier offert aux anciens cette année. Il a apprécié le fait que la municipalité ait sollicité Elan.
« Les croqueurs de pommes » est une association nationale. Elle dispose de 4 antennes dans le Jura. Un recueil a été édité pour recenser toutes les variétés de pommes anciennes présentes sur la région (environ 80).
Un exemplaire de ce livre a été offert à chaque commune de Bresse.
Le but de l'association est la sauvegarde des variétés anciennes.
Le livre est en vente au prix de 10€.
Cotisation annuelle à l'association 27€.
Par ailleurs, « les croqueurs » organisent des bourses aux greffons, des ateliers de greffe et de taille. Ils prêtent également leur pressoir aux adhérents.
Si vous souhaitez vous procurer le livre, vous pouvez contacter directement Mr Fillod.

Urbanisme

- 2) Point sur les dossiers en cours

Permis de construire :

Nous avons reçu par mail la demande de retrait pour le projet présenté lors de la dernière séance et dont la partie assainissement n'était pas conforme.
Une nouvelle demande sera déposée avec un projet d'installation conforme.
1 demande a été acceptée pour un garage, pour Mr GINDRE Franck.
4 dossiers sont en cours d'instruction : 2 maisons, 1 garage et modification de façades ainsi qu'un abri de jardin.

Demandes de travaux :

1 demande a été acceptée pour la pose de panneaux photovoltaïques au nom de Mr VAIVRE Cédric.
3 demandes sont en cours d'instruction : 1 rénovation de maison, 1 isolation extérieure et 1 mur de clôture.

Affaires Générales

- 3) Vente Thibert – Sécula : parcelle ZI 34
Le sujet a déjà été évoqué lors du dernier conseil. Le rendez-vous de bornage a eu lieu ce matin.
Pour rappel le terrain appartient à Mr Thibert et il est classé en zone artisanale(compétence communautaire).

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud

L'entreprise SECULA souhaite acheter la partie arrière du terrain (8000m²). La partie le long de la route restera propriété de la CCBHS pour de futures installations.

Il était prévu d'acheter une bande de terrain à GCP, mais cela semble compliqué du fait de leur classement en ICPE.

Une bande sera donc prise sur la parcelle 34 afin de garder l'accès à l'arrière de la parcelle, en instaurant une servitude de passage.

4) État d'avancement Logo communal : nouvelle proposition tarifaire

Pour mémoire la proposition initiale était de 700 euros pour 3 propositions de logos, mais nous ne sommes pas arrivés à une offre de logo satisfaisante (malgré une suggestion de 5 logos).

Nous avons présenté à l'entreprise d'autres styles de logo qui nous semble plus en phase avec notre attente.

Nous avons demandé de faire une proposition de plus-value pour arriver à un résultat plus abouti.

L'offre de tarif reçue serait de 420 € TTC de supplément pour nous faire 2 offres supplémentaires.

La discussion s'engage autour de cette offre :

Pourquoi ne pas faire à une école de graphiste ? (Strasbourg ou Dijon). Monsieur Noblet Jean-Yves propose de se renseigner.

Mr le Maire propose de régler la 1^{ère} partie du travail, et de mettre en suspend l'avenant.

Unanimité

5) Délibération : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses.

La secrétaire expose à l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'action est précisé par l'article R2321-2 du code général des collectivités territoriales. Après consultation du conseiller aux décideurs locaux, il est proposé au conseil de prévoir une provision de 4300 euros pour l'année 2022 au compte 6817 « Dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants.

Unanimité

6) Délibération : désaffiliation de la communauté d'agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Jura.

La communauté d'agglomération du Grand Dole ayant dépassé le seuil d'affiliation à titre obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale (350 agents), Mr FICHERE sollicite sa désaffiliation au 1^{er} janvier 2023. Cette désaffiliation n'aura pas d'impact sur les taux de cotisation des autres membres (qui n'ont pas augmenté en plus de 30 ans).

La commune dispose d'un droit d'opposition à cette désaffiliation. Monsieur le Maire propose de ne pas s'opposer.

Unanimité

7) Devis nettoyage : Communs logements de la Poste et Salle des fêtes

Un devis a été demandé à l'entreprise Buchillot, notamment pour l'entretien des communs des logements de la Poste.

Un courrier a été fait afin d'avertir les locataires que si le nettoyage n'était pas fait, il leur serait facturé.

Le devis est de 34.80 euros TTC par passage.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Mr le Maire propose de faire déjà un passage et selon les réactions, de le faire régulièrement.

Unanimité

Monsieur le Maire expose que, souvent, nous avons des retours sur la propreté de la salle des fêtes.

Un devis a été demandé pour un nettoyage 4 fois / an, tous les 3 mois. Devis 384 euros TTC par passage.

(A titre de comparaison un devis avait été demandé lors du salon des maires, pour une auto laveuse, il faut compter 3640 euros.)

Lors de la discussion, plusieurs membres ont demandé à mettre en place un forfait nettoyage en fin de location à proposer en supplément pour les personnes intéressées.

A rediscuter lors d'un prochain conseil.

Par ailleurs, Monsieur le Maire interroge le conseil afin de connaître leur position :
Devons-nous continuer à louer la salle actuellement compte-tenu du contexte sanitaire ?
Il leur fait lecture d'un mail reçu du cabinet du préfet le 28 décembre, en réponse à ses questionnements sur une location prévue le 31/12/2021.

Faut-il continuer à louer la salle actuellement ? Faut-il limiter la jauge ?

Après discussion, le conseil décide de ne pas prendre de nouvelles réservations jusqu'au prochain conseil.

Cette décision sera alors réévaluée en fonction de l'évolution de la situation.

1 Contre

Un autre devis a été demandé pour débroussailler un fossé communal, mais situé entre deux propriétaires, vers la rue du champ Thorin.

Les engins ne peuvent plus y passer et il faut le faire à la main.

Devis 96 €

Unanimité

Monsieur Gaël Perron signale également un problème de curage récurrent sur un fossé au bout du chemin de l'ancienne Verney.

Scolaire

8) Problèmes ramassage scolaire

Des retards récurrents se produisent sur la ligne depuis le début de l'année, dont un de plus de 30 minutes un midi. L'alerte SMS du département n'avait pas fonctionné.

Ceci pose des problèmes pour la garde des enfants.

A qui incombent les responsabilités dans ce cas-là ? Aux enseignants ? Il a donc été décidé la mise en place d'un protocole, en accord avec les enseignants, la CCBHS.

2 cas de figure selon que le retard est inférieur ou supérieur à 10 minutes, afin de déterminer clairement les tâches et les responsabilités de chaque intervenant.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud

Par ailleurs, les élus appellent à la vigilance pour les enfants qui vont au bus, ou en reviennent, de nuit. Souvent habillés tout en noir et marchant sur la route. Faut-il envisager un aménagement de sécurité ? Une réunion d'information et de sensibilisation ? Les pistes de réflexion sont ouvertes...

9) Demande de subvention voyage scolaire

Une demande de subvention pour une classe découverte à Lamoura au mois de mai 2022 nous a été adressée par les enseignantes de CE1/CE2 et CM1/CM2.
Coût 230 € / enfant. Reste à charge pour les familles 90 € environ.

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention proposée l'année dernière, et non utilisée :

10 € / nuit / enfant de Larnaud

Unanimité

Bois - Environnement

10) Délibération Coupes de bois 2022

Présentation de la délibération. Ce que nous devons valider ce sont les parcelles qui seront exploitées. La commune restera maîtresse des travaux effectués dans chaque parcelle. La commission se réunira prochainement à ce sujet pour déterminer ce qui sera conservé ou pas.

Les parcelles concernées pour l'année 2022 seront : 10 R - 15 AF - 19AF

Unanimité

Pierre Antier explique qu'il s'est rendu à la scierie de Bosjean pour les interroger afin de connaître leurs besoins en bois. Il est conscient que nous devons garder en tête que nous sommes liés par le plan de gestion jusqu'en 2025. Cependant, nous ne sommes pas forcés de leur laisser la pleine gestion. A ce sujet, il a fait parvenir une lettre ouverte à tous les conseillers expliquant qu'il est possible d'exploiter la forêt de façon plus douce. Il aimerait avoir le montant des ventes de bois et des frais engendrés pour la commune sur les 3 années passées afin d'avoir une vision plus globale de l'exploitation.

Monsieur le Maire a demandé à la commission Bois et Forêt ainsi qu'à Mme Bornot Carine, en charge des écoles, de se rapprocher des « communes forestières » afin de mettre en place un projet d'exploitation forestière par les enfants.

11) Distribution des houppiers parcelle 26

Rendez-vous fixé au 15 janvier matin, avec l'agent ONF, pour la répartition.

12) Ambroisie : bilan national pollens d'ambroisie

Monsieur Pierre Antier a pris connaissance du rapport Atalante sur les pollens d'ambroisie. La difficulté première reste d'identifier la plante. Il faut être extrêmement vigilant quand la terre a été dérasée, car c'est souvent à cet endroit qu'elle se développe.

Attention également aux boules de graisse pour les oiseaux dans lesquelles se trouvent souvent des graines.

Il est important de signaler les pieds à la Fredon afin qu'ils puissent enregistrer les points de vigilance et cibler leur surveillance pour les années ultérieures.

A savoir : la CCBHS emploie les équipes vertes notamment pour lutter contre l'ambroisie et la renouée du Japon.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »

Mairie de Larnaud

Lien Social

13) Retour sur la distribution des colis des aînés

53 colis ont été distribués cette année aux personnes de plus de 75 ans.

Les achats ont été faits sur des produits locaux chez Elan, complétés par des chocolats.

Coût total 1206 euros, soit 23.77 € / colis.

La démarche a été bien appréciée. Lors du portage, l'accueil a été plutôt chaleureux.

La commission espère bien pouvoir assurer le traditionnel repas fin 2022.

Peut-être en avançant la date pour ne pas le faire pendant la période hivernale qui semble plus propice aux vagues pandémiques.

Questions diverses

14) Retour sur les diverses réunions

Réunion CCBHS Petite Enfance : débat d'orientation budgétaire.

Dépenses prévues assez importantes notamment pour les accueils de loisir, le restaurant scolaire de Bletterans et un véhicule.

Par ailleurs le territoire manque d'assistantes maternelles. Une enquête a été menée à ce sujet. Ceci va plutôt dans le sens de notre projet avec la Maison Simonet.

La CCBHS nous a fait parvenir un mail car les remplacements sont compliqués en ce moment sur les accueils de loisirs.

Ils cherchent d'éventuels bénévoles qui auraient du temps disponible pour assister les agents de la CCBHS en cas d'absence de personnel.

SICTOM : notre déléguée ne pouvant assister à la réunion, nous avons demandé à un autre élu de le représenter. Celui-ci n'a malheureusement pas été autorisé à rentrer dans la salle pour assister à la réunion, n'étant pas titulaire.

Voie verte : La commission communale s'est réunie pour choisir quel usage elle souhaiterait pour ses routes : dédiées, partagées ou limitées aux riverains.

Voici ce qui ressort de leurs réflexions :

Route de Villevieux (milieu) : dédiée

Rue de la Malatière et Rue du Champ Minet jusqu'au carrefour Mathieu : limitée aux riverains

La partie départementale n'est pas notre ressort

Route de la Grange Bedey : dédiée.

Le prochain Comité de Pilotage aura lieu le 25 janvier à 14h00 Salle des fêtes de Larnaud.

Entre temps, une réunion conjointe avec les élus de Villevieux et Ruffey se tiendra pour échanger sur le projet 20 janvier à 18h00

La mise en service prévue courant 2022.

Fibre : Réunion le 14 janvier. Déploiement prévu sur le territoire en 2024, certainement en filaire aérien.

Le CFA de Montmorot souhaiterait développer un projet d'étude sur le territoire de la commune.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »

Mairie de Larnaud

Pour cela, il souhaite avoir l'autorisation d'accéder aux espaces naturels forestiers et agricoles et approcher certains riverains.

Ils aimeraient que la commune informe la population et souhaite notre accord pour lancer le projet qui devrait débuter en mars.

Enquête Monts et Terroirs : Larnaud étant à moins d'un kilomètre est concerné par l'enquête. Les documents sont consultables en mairie de Courlaoux.

Le conseil doit se prononcer sur cette demande d'enregistrement au plus tard le 7 mars.

Les documents seront envoyés au conseil de manière dématérialisée.

Subventions : quelques retours par rapport à nos demandes, notamment sur la plantation de la parcelle 10 par les jeunes.

Fondation Yves Rocher nous renvoie vers une autre antenne Afac-Agroforesterie.

Brigitte Bardot : Souhaite un rdv téléphonique pour discuter du projet. La forêt ne rentre pas dans le champ d'action mais elle est intéressée par le côté protection de la faune.

Petit Vouglans : Refus de l'Agence de l'eau, le montant des travaux n'est pas assez important, ils n'étudient pas les projets inférieurs à 10.000 euros et le curage ne rentre pas en ligne de compte car il relève de l'entretien.

Entretien du cimetière. Reconduit-on le contrat avec l'entreprise actuelle ? Faut-il lancer une nouvelle consultation ? Après échanges, les élus décident de continuer avec le même entrepreneur.

Unanimité

Faut-il mettre une poubelle à la benne à verre ? Il faut réfléchir à un aménagement pour limiter les dépôts sauvages....

Monsieur le Maire demande si un élu aurait un four micro-onde qu'il n'utilise pas afin de pouvoir le mettre à disposition de la secrétaire qui prend souvent ses repas en mairie.

Personne n'en disposant il propose d'en acheter un.

Unanimité

15) Le Larnaudien : point sur le de retour des articles

Essayer de remettre quelques chiffres dans les articles, quelles entreprises sont intervenues, notamment quand ce sont des entreprises locales.

Prochain conseil prévu le 25 février 2022 – Séance levée à 00h00

Le Maire, David GUYOT

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »